

---

**Notes pour allocution du ministre délégué aux Affaires  
intergouvernementales canadiennes et aux Affaires  
autochtones**

**Monsieur Benoît Pelletier**

**À l'occasion de l'étude des crédits du Secrétariat aux affaires  
autochtones 2004-2005**

**Assemblée nationale  
11 mai 2004**

**(La version lue fait foi)**

## Introduction

**M. le Président,**

**Chers collègues députés,**

**Il me fait plaisir d'être avec vous aujourd'hui pour discuter des crédits alloués au Secrétariat aux affaires autochtones pour l'exercice financier 2004-2005 et des actions gouvernementales concernant les autochtones du Québec.**

**Je tiens à souligner que je suis accompagné par certains de mes collaborateurs à savoir trois membres de mon cabinet: M. Olivier Marcil, directeur de cabinet, M. Louis-Félix Binette, attaché politique, et M. Damir Croteau, attaché de presse. Six gestionnaires du Secrétariat sont également présents: le secrétaire général associé, à ma gauche, M. Rémy Girard, les secrétaires adjoints: Mme Marie-Josée Thomas et M. Christian Dubois de même que les responsables des directions administratives: Mme Andrée Bélanger, M. François Dupuis, M. Jean-François Coulombe et M. Joël Bélanger. Je tiens également à souligner la présence de Mme Carole Tremblay qui est responsable du suivi budgétaire au SAA.**

**Je débiterai en soulignant que les crédits du Secrétariat aux affaires autochtones s'élèveront à 157 millions de dollars pour l'exercice**

**financier 2004-2005. Il s'agit d'une variation à la hausse de l'ordre 21 % par rapport à 2003-2004. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de près de 30 millions de dollars des transferts aux nations crie et inuites découlant de nos engagements pris dans le cadre de la « Paix des Braves » et de l'Entente Sanarrutik respectivement. Par ailleurs, notez que les crédits destinés au fonctionnement du Secrétariat aux affaires autochtones sont demeurés au même niveau qu'en 2003-2004, c'est-à-dire à 4 493 000 dollars.**

### **Les principales réalisations**

**Près de 10 mois se sont écoulés depuis la dernière étude des crédits. Au cours de cette période, notre gouvernement a intensifié la création de partenariats qui sont venus enrichir les relations entre autochtones et non-autochtones. Nous avons de plus amélioré les procédés de négociation et avons fait preuve de plus de transparence dans la conduite des dossiers. Permettez-moi de souligner deux de nos plus grands succès de l'année qui se termine.**

**D'abord, à l'automne 2003, le Conseil conjoint des élus est devenu une réalité. Des ministres du Québec et des chefs des premières nations se rencontrent ainsi périodiquement pour mener des travaux exploratoires en matière de territoires, de ressources naturelles, de**

**fiscalité, d'économie et même de services aux autochtones sur et hors réserves. Cette initiative audacieuse a donné jusqu'à présent des résultats positifs. Nous avons déjà tenu quatre rencontres et nous avons également créé, sous l'égide du conseil, deux tables paritaires, l'une concernant la fiscalité et l'autre sur le développement économique. Le Québec et les premières nations ont prévu tenir quatre autres rencontres au cours des prochains mois.**

**Un autre succès notable de l'année réside dans la signature de l'Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et de Natashquan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Une étape est ainsi franchie et nous pouvons maintenant entamer avec optimisme la négociation en vue de conclure un traité avec l'ensemble de la nation innue d'ici deux ans.**

En regard de ces principales réalisations, vous êtes à même de constater à quel point nous contribuons au développement des relations avec les autochtones, et je peux vous assurer que nous continuerons dans cette direction avec le même dynamisme et la même détermination.

**L'ensemble des actions gouvernementales menées au cours de l'année 2003-2004 et les perspectives d'avenir se traduisent par quatre orientations principales :**

- 1. Établir une nouvelle relation avec les instances politiques autochtones;**
- 2. Régler les litiges du passé et poursuivre la négociation;**
- 3. Favoriser l'autonomie gouvernementale des Autochtones;**
- 4. Multiplier les partenariats et stimuler le développement des communautés et des régions.**

**Première orientation : Établir une nouvelle relation avec les instances politiques autochtones**

**Lorsque, en juin 2003, notre gouvernement s'est engagé, avec l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, à créer le Conseil conjoint des élus, nous voulions constituer un forum d'échange politique permanent encore jamais vu au Québec.**

**Le 28 octobre 2003, des chefs autochtones et des ministres québécois se sont retrouvés à une même table pour donner le coup d'envoi de cette plate-forme de discussion.**

**Dès les premières rencontres, les participants ont fait part de leurs positions respectives et ont proposé des actions à entreprendre. Nous avons discuté notamment d'un projet de forum social et économique,**

**d'une nouvelle façon de prendre des décisions en ce qui a trait aux tenitoires et aux ressources, ainsi que de l'élaboration d'un cadre de recherche sur les services autochtones sur et hors réserves.**

**Nous avons de plus exploré des questions relatives à la fiscalité. Des avenues de solutions durables aux problèmes socioéconomiques des autochtones ont aussi fait l'objet de discussions. D'autres sujets vitaux comme l'emploi, le chômage, le partenariat et la participation au développement économique ont aussi été abordés.**

Pour ma part, je considère que le Conseil conjoint des élus est un succès marquant. Les travaux exploratoires témoignent d'un échange solide et d'une volonté de dégager des orientations communes.

**Deuxième orientation : Régler les litiges du passé et poursuivre la négociation**

**La ligne directrice de notre gouvernement en affaires autochtones est précise et déterminante. Nous voulons que le dialogue progresse de façon significative.**

**Le fondement de toute relation de partenariat repose sur la reconnaissance des acquis et la conciliation des intérêts de chacun.**

**Nous devons mettre un terme aux différends et interagir davantage. Pour y arriver, il est primordial de négocier avec les communautés autochtones et, justement, de communiquer avec les populations des régions.**

**C'est exactement ce que nous accomplissons avec notre démarche devant mener à un traité équilibré et respectueux des droits de chacun.**

**Afin de réduire les conflits, je me suis engagé à privilégier l'information et la transparence. Grâce à la mise en place d'un processus de participation à la table de négociation, les citoyens de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont désormais une voix à la table de négociation dans le dossier innu.**

**Toutes les personnes concernées, et particulièrement celles des régions touchées par l'Entente de principe avec les Innus, seront consultées. Elles disposent désormais d'outils tangibles pour suivre le déroulement de la négociation, développer leur propre compréhension des enjeux et faire connaître leur opinion. Nous avons amorcé le déploiement de cette structure efficace par la nomination de M. Benoît Bouchard à titre de représentant des régions. Dans les semaines qui ont suivi, je me suis rendu à Baie-Comeau, puis à ville**

**Saguenay, pour annoncer la nomination de deux délégués des régions dont le rôle est de soutenir M. Bouchard dans sa tâche.**

**La collaboration entre le Québec et la nation crie constitue une autre percée significative en termes de règlement des différends. Nous avons non seulement choisi de poursuivre le travail entrepris précédemment, mais nous avons aussi exprimé notre ambition de faire davantage.**

**C'est dans cet esprit qu'en décembre 2003 des amendements ont été apportés à la « Paix des Braves » afin d'améliorer la gestion des activités de foresterie. C'est dans ce même esprit que j'ai participé, en compagnie de mon collègue du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Corbeil, à la signature de la convention concernant une nouvelle relation entre Hydro-Québec et les Crie il y a quelques semaines, à Chisasibi. Les parties ont démontré une ferme intention de résoudre 20 ans de litige en tournant la page sur les conflits intérieurs.**

**Troisième orientation : Favoriser l'autonomie gouvernementale des Autochtones**

**Dans cette perspective, il est clair que le développement du Québec passe par un rapprochement entre les représentants élus**

et les citoyens. Une gouvernance moderne et efficace signifie que nous voulons donner aux leaders autochtones et non autochtones les moyens d'offrir des services adaptés à leurs besoins.

**À l'instar de la décentralisation vers les régions, la poursuite des négociations au sujet de l'autonomie a pour objectif de confier aux autochtones, conformément à leur volonté, de plus grandes responsabilités. Des négociations territoriales globales en cours avec les Innus et les Attikameks permettent d'approfondir nos relations avec ces nations.**

La reconnaissance de droits ancestraux et la définition des effets et modalités d'exercice de ces droits sont des éléments incontournables. En clarifiant ces aspects, nous nous assurons que l'autonomie gouvernementale des communautés autochtones repose sur de solides bases consensuelles dans le respect des droits de chacun, des lois en vigueur au Québec et de l'intégrité territoriale québécoise.

**Parmi les négociations sur l'autonomie gouvernementale, celles qui touchent les Inuits sont d'envergure. À ma grande satisfaction, les pourparlers évoluent promptement depuis l'approbation de l'entente-**

**cadre entre les instances du Québec, du Canada et les Inuits en juin 2003.**

**Une éventuelle entente de principe portera sur la fusion des institutions et la contribution au développement progressif et plus unifié des services publics de la région. À terme, elle permettra une plus large liberté décisionnelle pour les Inuits ainsi que pour tous les autres citoyens du Nuvavik. Cette entente de principe devrait connaître son aboutissement d'ici le début de l'automne prochain.**

**En août 2003, j'ai accompagné le premier ministre, M. Jean Charest, en voyage au Nunavik afin de rencontrer les différents représentants de la nation inuite. Ce voyage nous a permis, entre autres, de signer une convention complémentaire à la Convention de la Baie James et du Nord québécois portant sur la création du parc national des Pingaluit. Ce site naturel de renommée internationale, reconnu officiellement depuis le 1er janvier 2004, est géré en totalité par l'Administration régionale Kativik.**

**C'est avec ce même organisme que le gouvernement du Québec a conclu l'Entente Sivunimut sur le financement global le 31 mars dernier. L'entente regroupe en un seul endroit, soit le Secrétariat aux affaires autochtones, 27,5 millions de dollars provenant de différents**

**ministères et organismes québécois. Elle permet à l'Administration régionale Kativik de répartir les sommes d'argent qui lui sont confiées en fonction de ses priorités tout en remplissant les mandats prévus.**

**Je suis fier de souligner cet exemple concret de modernisation et de décentralisation. Par ailleurs, l'entente est bien baptisée, puisque «Sivunimut» signifie vers l'avenir en langue inuktitute.**

Quatrième orientation : Multiplier les partenariats et stimuler le développement des communautés et des régions

**À l'instant même où nous abandonnons la confrontation pour le dialogue et que nous reconnaissons nos apports respectifs, nous commençons à devenir des partenaires.**

**Je constate avec fierté que les communautés autochtones et les ministères et organismes du gouvernement du Québec conjuguent leurs efforts plus que jamais afin de concilier leurs buts et leurs aspirations. De cette dynamique naissent diverses ententes facilitant l'harmonisation des activités des organisations, des entreprises et des familles autochtones et non autochtones.**

**Dans la foulée de ces progrès, le Secrétariat aux affaires autochtones a cheminé dans plusieurs négociations. À cet égard, l'entente-cadre**

**avec les Attikameks de Manawan que j'ai entérinée en début de mandat, s'est vu bonifiée par un addenda incluant un volet sur la faune.**

**De plus, deux ententes-cadres avec les communautés innues de Betsiamites et de Mashteuiatsh sont sur le point d'être conclues; elles établiront un cadre général pour les négociations sectorielles dans plusieurs domaines clés, dont la justice, la sécurité, la santé et les services sociaux.**

**Par ailleurs, l'assise territoriale est prépondérante pour certaines communautés autochtones. À cet effet, des discussions sont en cours avec les Cris d'Oujé-Bougoumou et les Micmacs de Gespeg pour régler définitivement cette problématique. Dans ces deux cas spécifiques, le gouvernement fédéral est fortement interpellé.**

**Les enjeux territoriaux renvoient inévitablement au développement socioéconomique des nations autochtones, ce qui m'amène à vous dire que nous agissons dans une optique d'inclusion.**

Les régions du Québec ne peuvent se passer de la compétence et de la diversité des populations qui les habitent. Si nous voulons que les autochtones participent entièrement à l'essor des

régions, il nous faut mettre en place des mesures structurantes qui favoriseront les retombées économiques de part et d'autre.

**Comme vous le savez, notre gouvernement a créé les conférences régionales des élus et a réservé des sièges afin que les nations autochtones puissent participer aux travaux de ces conférences. Il s'agit là d'une occasion de concerter le développement des régions dont les autochtones sont des acteurs incontournables.**

**Parmi les mesures d'importance, notons que le Fonds de développement pour les autochtones attribue depuis 1999 des sommes importantes qui permettent la réalisation de projets de nature socioéconomique. J'ai moi-même eu le privilège de voir les bénéfices substantiels auprès des autochtones, lors de mes nombreuses visites, notamment dans les communautés de Kawawachikamach et de Matimekossh.**

**En 2003-2004, près de 27 millions de dollars d'investissements ont été engagés. Plus important encore, ce sont 257 emplois qui ont été créés ou consolidés grâce au Fonds de développement pour les autochtones. Inutile de dire que, dans les régions éloignées, chaque emploi supplémentaire compte. Des projets aussi diversifiés que la construction de centres communautaires et administratifs,**

**l'amélioration des infrastructures, la création d'entreprises ou d'organismes à but non lucratif rehaussent les conditions de vie des autochtones.**

**J'ai la certitude que nos relations avec les autochtones du Québec se portent de mieux en mieux. Dans les moments difficiles, les principes que nous partageons sont certes mis à l'épreuve. Mais nous avons choisi de privilégier le dialogue, alors nous avons le devoir de persévérer dans cette voie.**

### **Conclusion**

**En conclusion, vous me permettez de revenir sur la situation qui a cours en ce moment à Kanesatake. Il s'agit d'une situation délicate et préoccupante. Bien qu'il s'agisse essentiellement d'un problème autochtone, l'État québécois de même que le gouvernement du Canada sont interpellés directement. La problématique de Kanesatake est liée à la fois à des problèmes de gouvernance et de sécurité. Il s'agit des deux côtés d'une seule et même médaille.**

**En ce qui me concerne, j'ai privilégié dans ce dossier une démarche axée sur un certain nombre de principes, de valeurs, d'actions parmi lesquelles figurent les suivantes:**

- 1. Le respect des autorités légitimement constituées et du grand chef James Gabriel;**
- 2. L'établissement d'un lien de confiance entre le gouvernement du Québec et lui;**
- 3. La conclusion et la mise en oeuvre efficace d'une nouvelle entente de police qui sont entrées en vigueur le 1er avril 2004;**
- 4. La mise en place d'un processus de guérison, «healing process», visant à rassurer la communauté et à lui offrir un soutien adéquat en ces moments particulièrement éprouvants;**
- 5. Le maintien de communications privilégiées entre le gouvernement du Québec et les autres chefs mohawks ainsi qu'avec l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador;**
- 6. Le respect de l'autonomie autochtone;**
- 7. La prudence, la pondération et la progressivité dans la résolution de la situation.**

**Je recommande d'ailleurs la même prudence et la même pondération à quiconque aborde ce problème auquel, il faut bien l'admettre, il n'y a pas de solution miraculeuse. Patience et longueur de temps valent mieux que force ni que rage, dit le proverbe.**

**Quoi qu'il en soit, il faut, me semble-t-il, éviter à tout prix que la situation à Kanesatake ne fasse reculer la cause autochtone dans son**

**ensemble ni n'entache les relations entre les autochtones et le gouvernement du Québec.**

**En ce moment, je peux vous assurer que ces relations sont excellentes et j'entends faire tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'elles le demeurent.**

Notre but est d'édifier un Québec plus harmonieux et plus juste dans lequel les autochtones et les non-autochtones travaillent côte à côte. Le défi que nous devons relever est celui de laisser aux générations futures une société davantage inclusive, exempte de préjugés et ouverte sur toutes les différences qui s'y manifestent.

**M. le Président, je vous remercie de votre attention et je suis maintenant à votre disposition pour répondre aux questions.**